



Fiche terminologique n°228

TERME ÉTUDIÉ : **review**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement apprentissage : enseignement universitaire; gestion de l'enseignement

DÉFINITION : An evaluation of manuscripts submitted to a scholarly journal, performed by specialists in the field according to specific criteria such as: significance and currency of the topic, contribution to new knowledge in the field, appropriateness of the methodology or approach, and clarity of presentation.

CONTEXTE : "Even when papers are submitted for review anonymously, it is possible that a researcher who is doing a review might want to torpedo competitors regardless of who they might be."

TERME ÉTUDIÉ : **évaluation**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **lecture [1]**

TERMES DÉCONSEILLÉS : **analyse; arbitrage; compte rendu; critique; recension; recension des écrits**

DÉFINITION : Processus par lequel l'éditeur d'une revue savante s'assure de la qualité des articles avant leur parution en les faisant évaluer par des lecteurs, spécialistes du domaine, selon des critères précis tels que l'originalité, la méthodologie utilisée, la contribution à l'avancement des connaissances dans la discipline.

CONTEXTE : «Quand un article est soumis pour publication, les responsables de l'évaluation considèrent implicitement que la recherche a été exécutée selon les règles de l'art et que les résultats présentés découlent des procédures et des analyses statistiques décrites.»

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette les termes «analyse» et «critique» qui tiennent plus de l'appréciation et du jugement que du contrôle de la qualité des articles. Il écarte «compte rendu» car il s'applique généralement à un article déjà publié. Le Réseau rejette aussi «recension» et «recension» des écrits qui concernent un examen approfondi de plusieurs articles ou publications pertinents à une étude quelconque. Enfin, il écarte «arbitrage» qui suppose un différend. Le Réseau retient le terme «évaluation» parce qu'il s'applique bien au contrôle de la qualité d'un article de recherche et qu'il est d'usage courant dans le domaine.

DATE DE RÉDACTION : août 1995